Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3228

22.8.2025

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Imposition d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/3228)

État membre	France
Liaison concernée	Limoges-Paris
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1.1.2026
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 25 juillet 2025 relatif à l'imposition d'obligations de service public sur les services aériens entre Limoges et Paris (Orly) NOR: ATDA2511553A https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052019600 pour tout renseignement: Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75 720 Paris cedex 15 FRANCE Tél. +33 158094321